

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE DIX, LE 25 OCTOBRE à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JACQUET, Maire.

Convocation adressée le 14 octobre 2010.

<u>Etaient présents (es) :</u> Angélique CHASSY Guy MURVIL Marie-Christine CALMON Hervé CASTEL Carole HERVAGULT Véronique BERTRAND Roger LEBLOND Françoise DIJKMAN Pascal MARIE Nicolas BOUILLON	Chantal MOULIN Albert NANIYOULA (départ à 21h15) Cédric VIGUERARD Nicolas LECARFF Karine DEMAREST (départ à 22h30) Dominique JACHIMIAK Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE Valérie FORFAIT
<u>Absents ayant donné pouvoir :</u> Paulette LECUREUX à Pascal MARIE Mélissa POUSSET à Nicolas LECARFF Merry DJIBA à Guy MURVIL Armand LAUNAY à Véronique BERTRAND Ludovic AUMONT à Angélique CHASSY	Albert NANIYOULA à Richard JACQUET (à partir de 21h15) Karine DEMAREST à Cédric VIGUERARD (à partir de 22h30) Anita HERVIEUX à Dominique JACHIMIAK Daniel BREINER à Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE
<u>Absents excusés :</u> Marie-Claude LAURET	<u>Agents Mairie :</u> Christophe HARDY – Directeur Général des Services

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Monsieur Pascal MARIE est nommé secrétaire de séance.

AGENDA

Monsieur Le Maire communique aux membres du conseil les dates à retenir :

26 octobre 2010	19h00 : Commission Urbanisme
4 novembre 2010	19h00 : Commission Développement économique
8 novembre 2010	18h00 : Commission Culture
9 novembre 2010	19h00 : CCAS
15 novembre 2010	Conseil Municipal (horaire à préciser)

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2010 à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2010 à la majorité :

Votants	26	
Pour	22	
Contre	4	D. Jachimiak / I. Vignerard-Poupeville / A. Hervieux / D. Breiner
Abstentions		

• Présentation de l'étude de définition pour l'aménagement de l'axe Est-Ouest

Le contournement de notre commune, ouvert depuis le 4 janvier 2010, a ouvert de nouvelles perspectives sur notre façon de vivre notre commune.

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune, la ville et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) ont mené une étude de définition sur la requalification de l'axe Est-Ouest de notre commune.

Cette étude est la base, le cahier des charges de ce que devra être la future étude de Maîtrise d'œuvre.

Le résultat proposé est la finalisation des premiers éléments qui ont été présentés par Marie-Christine CALMON lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2009 (Point 3.2)

Monsieur Denis COMONT, du cabinet « Arc en terre », présente cette étude.

Les montants proposés sont à titre indicatif et doivent être affinés dans le cadre de la finalisation du projet. L'enfouissement des réseaux est comptabilisé dans ce projet.

Dominique JACHIMIAK : Qu'en est-il du traitement de la place Aristide Briand ?

Denis COMONT : S'il y a un souci, le chantier sera l'occasion d'y pallier

Monsieur le Maire : Il convient d'avoir une vision globale d'aménagement. Des contacts ont déjà été pris avec certains partenaires pour prévoir une cohérence de traitement de l'espace.

Planning des prochaines étapes :

- Déclassement des RD 321, 77 et 79
- Intégration du projet au Contrat d'Agglomération 2011/2013 afin de mobiliser les financeurs possibles

1- INTERCOMMUNALITÉ

1.1 Rapports d'activités 2009 de la CASE

Présentation des différents rapports d'activités 2009 par Messieurs Philippe LE GAL, Directeur Général des Services, et Patrice YUNG, 1^{er} Vice-président, de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Monsieur Yung annonce que 2009 est la dernière année où il y avait une Taxe Professionnelle.

Monsieur Albert NANIYOULA quitte la séance à 21h15 et donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Madame Karine DEMAREST quitte la séance à 22h30 et donne pouvoir à Cédric VIGUERARD.



PONT DE
L'ARCHE

2- AMENAGEMENT - SECURITE

2.1 Motion : Pont de l'Arche au cœur des projets routiers d'avenir

Monsieur le Maire expose :

La mise en service du contournement de notre ville le 4 janvier 2010 a été un soulagement pour toutes celles et tous ceux qui se sont battus pendant 30 ans pour aboutir à ce résultat.

C'est ainsi que plus de la moitié du trafic constaté quotidiennement a été dévié. Et même si les chiffres définitifs ne nous ont pas à ce jour été communiqués, chacun s'accorde sur le bienfait de cette réalisation pour nos habitants, nos enfants et pour leur sécurité.

Cette voie de contournement a été âprement négociée avec tous les partenaires : Etat et ses services, Conseil Général, Conseil Régional.

Les discussions ont abouti à un tracé en bordure de la commune, au sud du point de captage et à 150 mètres des habitations les plus proches.

Des particuliers sont, aujourd'hui, plus prêts encore de cette voie en raison d'une forte urbanisation au sud de la commune.

La ville de Pont de l'Arche, les communes des Damps et de Criquebeuf-sur-Seine ont consenti à cette solution, soutenue par les associations locales et les habitants, dans un contexte où il ne s'agissait uniquement d'une voie de contournement de nos communes, soit une deux voies.

Aujourd'hui, et après 9 mois de mise en service du contournement, nous constatons une évolution importante de la fréquentation de cette nouvelle voie et, par conséquent, un accroissement des nuisances pour les riverains les plus proches allié à une plus grande insécurité routière.

Les effets pervers de l'A13

Déjà à l'époque de la validation de ce tracé, nous étions nombreux à pointer les dysfonctionnements de l'A13 et les effets pervers et dévastateurs du péage d'Incarville sur notre territoire et bien au-delà, dans toutes les communes du canton de Pont de l'Arche ou de l'agglomération elbeuvienne.

La sortie de Criquebeuf-sur-Seine, depuis la création de l'échangeur complet, a bouleversé les comportements. Les habitants d'un grand territoire allant de Rouen à Louviers-Val de Reuil pouvaient alors éviter le péage d'Incarville en empruntant Pont de l'Arche.

La mise en service de notre déviation n'a fait qu'accroître ce phénomène. Les études montraient l'augmentation prévisible à la sortie 20 (+ 11,4%). Ce qui était envisagé se confirme malheureusement aujourd'hui. Le contournement de Pont de l'Arche n'est plus tout à fait une simple déviation de notre commune mais bel et bien « l'itinéraire bis » des automobilistes qui cherchent à éviter Incarville.

La création d'un collectif n'a pas permis d'aboutir. De nombreuses associations et élus soutenaient l'action d'un aménagement tarifaire du péage d'Incarville. Lors du débat public de 2005, le Président du Conseil Général de l'Eure, Jean-Louis DESTANS, s'est dit favorable à un essai de trois mois sans péage.

Cette situation à l'échangeur de Criquebeuf-sur-Seine a aujourd'hui trop duré. La sécurité des personnes est chaque matin et chaque soir mise à mal, et maintenant à longueur de journée. Les bouchons perdurent et les automobilistes restent de longues minutes sur la bande d'arrêt d'urgence, quelque soit la saison et quelque soit la météo.

La ville de Pont de l'Arche a été associée à la concertation relative aux aménagements indispensables qui devront intervenir, le plus tôt possible, à la sortie de l'échangeur.

Un contexte qui évolue

La ville de Pont de l'Arche s'apprête à finaliser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et c'est aujourd'hui par l'Est de la déviation que nous voyons pointer de nouvelles craintes.

Le projet de liaison A28-A13 est toujours d'actualité. En effet, l'article 3 de la décision ministérielle du 2 mars 2006, consécutive au débat public de 2005, prévoit le barreau Eurois en plus du contournement Est de Rouen.

Madame la Préfète, dans l'avis qu'elle rend sur le PLU de notre commune, précise que « un arrêté de prise en considération et création d'un périmètre d'étude a été pris le 7 avril 2010 ».

L'arrêté et la cartographie afférente doivent être annexés au PLU.

Ce périmètre d'étude montre la possibilité de la création de la liaison A28-A13 en utilisant la portion du contournement des Damps qui viendrait rejoindre la 6015.

Si cette option devait être retenue, les véhicules proviendraient à la fois de l'A13 et à la fois du contournement Est de Rouen. Pour les véhicules provenant du barreau, il ne reste plus alors qu'à emprunter la portion de contournement de Pont de l'Arche pour rejoindre l'A13.

Ce scénario entraîne des conséquences importantes pour les habitants des communes de notre canton et pour ce qui nous concerne de Pont de l'Arche.

Le contournement de Pont de l'Arche pourrait alors devenir un axe routier majeur, ignorant ainsi le projet initial et les conditions de vie de nos habitants qui subissent déjà aujourd'hui des nuisances alors qu'ils étaient hier riverains de la forêt domaniale de Bord.

Il est toutefois à noter les éléments suivants :

- la portion du contournement de Pont de l'Arche n'est aujourd'hui pas comprise dans le périmètre d'étude du 7 avril 2010
- Madame la Préfète indique que « les variantes du barreau sont toujours à l'étude comme l'est également la variante de Sotteville-sous-le-Val »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- 1- de demander à ce que soit préservée la qualité de vie du territoire et s'oppose fermement à tout tracé du barreau Eurois A28/A13 qui emprunterait le contournement des communes des Damps, de Pont de l'Arche et de Criquebeuf-sur-Seine
- 2- de demander au Conseil Général de l'Eure de bien vouloir étudier toutes mesures qui permettraient de réduire les nuisances constatées sur le contournement (nuisances sonores, insécurité routière, protection des personnes)
- 3- de demander à ce qu'une table ronde soit réunie sur les effets induits par le péage d'incerville et plus généralement sur le fonctionnement de l'A13
- 4- de prendre acte des projets d'aménagements de sécurité prévus à la sortie Criquebeuf-sur-Seine sur le Départementale 321 et réclame de toute urgence des aménagements provisoires pour la sécurité des automobilistes

La présente motion sera transmise à :

- Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement et de l'Aménagement Durables
- Monsieur Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports
- Monsieur François LONCLE, Député de l'Eure
- Monsieur Alain LE VERN, Président de la Région Haute-Normandie
- Monsieur Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil Général de l'Eure
- Monsieur Gaëtan LEVITRE, Conseiller Général du canton de Pont de l'Arche
- Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie
- Madame Fabienne BUCCIO, Préfète du Département de l'Eure
- Monsieur Christophe MERLIN, Sous-préfet des Andelys
- Monsieur René DUFOUR, Maire de Les Damps
- Monsieur Thierry DELAMARE, Maire de Criquebeuf-sur-Seine et Président de la Communauté de Communes Seine-Bord
- Monsieur Franck MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)
- Monsieur Laurent FABIUS, Président de la Communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)
- Monsieur Didier MARIE, Président du Conseil Général de Seine-Maritime
- Monsieur Pierre CHASSIGNEUX, Président de la SAPN

Marie-Christine CALMON trouve la pertinence de cette motion permettant une attention particulière de tous les instants sur ces différents points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

3- FINANCES

3.1 Camping : admission en non valeur

Angélique CHASSY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Madame le Receveur Municipal, dans l'impossibilité de recouvrer cette somme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'admission en non valeur de ce titre irrécouvrable du 20 novembre 2007 pour un montant de 115,70 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

4- PERSONNEL

4.1 Prime de fin d'année

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'envisager la revalorisation de la prime de fin d'année 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer le taux de révision sur la période allant du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010 à 0,8 %. Ce taux correspond aux deux augmentations sur la période de référence (0,3 au 1^{er} octobre 2009 et 0,5 au 1^{er} juillet 2010) et il s'établit comme suit :

Pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet :

- Prime fixe = 594,10 €
- Critères physiques :
 - 0 à 8 jours ouvrables d'absence = 287,08 €
 - 9 à 16 jours ouvrables d'absence = 204,90 €
 - 17 à 22 jours ouvrables d'absence = 143,82 €
 - 23 à 28 jours ouvrables d'absence = 92,39 €
 - plus de 28 jours ouvrables d'absence = 0 €
- Critères d'objectifs :
 - l'agent a atteint ses objectifs = 184,60 €
 - l'agent a atteint partiellement ses objectifs = 92,39 €

Ne seront pas pris en compte :

- les absences pour congés de longue maladie
- les absences pour congés de longue durée
- les absences pour hospitalisations et interventions chirurgicales ainsi que les jours d'arrêt immédiatement consécutifs pour l'un ou l'autre de ces deux cas
- les absences pour arrêts maladie liés à une maternité
- les absences pour arrêts liés aux accidents du travail imputable au service



Pour les agents titulaires à temps non complet :

Le même principe d'attribution que pour les agents à temps complet est proposé, au prorata du temps travaillé.

Pour les agents non titulaires à temps non complet et ayant effectué au minimum 151,67 heures travaillées, entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 octobre 2010 :

- Prime fixe = 594,10 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

4.2 INSEE

Marie-Christine CALMON expose :

En 2011, il sera procédé au recensement des habitants de la commune. Ce recensement sera effectué entre le 20 janvier 2011 et le 19 février 2011.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacations retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 3 mai 2010 de l'INSEE référencé n°499/DR76-SES/AM/AC,

Considérant la nécessité de procéder au recensement depuis 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Madame Valérie LEBEL, comme coordonnateur de l'enquête de recensement
- de désigner Madame Marie-Christine CALMON, comme Adjoint au coordonnateur

Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs,

- de fixer à 8 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité
- de fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs comme suit :

- 0,82 € le bulletin individuel rempli
- 0,41 € la feuille de logement remplie

- de préciser que les cotisations sociales seront calculées sur la base forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

• Informations

Nicolas BOUILLON retrace la semaine expérimentale « Pédibus-le Chemin des écoliers » :

« Lundi 4 octobre à 7h50

Sous la pluie ininterrompue depuis la veille au soir, 4 parents et 6 enfants se retrouvent au croisement de la rue des Châtaigniers et de la rue Roger Bonnet.

A 8h00, le bus muni de ses « 20 pieds » démarre au quart de tour en empruntant la rue Roger Bonnet et la rue Maurice Hervey. Chaque enfant est muni d'un gilet jaune, chaque adulte d'un gilet orange. Un adulte devant le groupe ouvre le chemin et un derrière.

Nous ne passons pas inaperçus dans la descente de la rue Roger Bonnet. Lorsqu'il s'agit de traverser, deux adultes se positionnent de part et d'autre du passage piéton.

A 8h07, à l'arrêt rue des Pervenches, ce sont Mélissa, Emilien et Eugénie qui se joignent au groupe, confiés en toute confiance par leurs parents.

A 8h15, nous arrivons à l'école Maxime Marchand sous le regard intéressé, voire curieux, de certains camarades. Nous avons marché en prenant notre temps et avons fait la connaissance d'autres camarades.

Mardi 5 octobre

Toutes les personnes de la veille se retrouvent. A croire que tout a plu (sans mauvais jeu de mot)

Jeudi 7 octobre et Vendredi 8 octobre

Des nouvelles personnes se retrouvent. En fin de semaine, chacun s'accorde à dire que le trajet a été plaisant.

Le même mode de déplacement s'est réalisé à partir du quartier du Bon Air et du centre-ville. La participation a été crescendo. »

Une réunion bilan sera organisée le Jeudi 4 novembre prochain à 17h30, avec les participants, afin de donner une suite à cette première mobilisation.

En effet, il conviendra certainement de confirmer l'essai et de résoudre les problèmes de gestion du temps et d'organisation humaine.

Angélique CHASSY remet aux membres du Conseil Municipal le visuel du 3^{ème} Forum de l'Emploi axé notamment sur les différentes clés de l'entretien d'embauche.

Le Forum se déroulera le 23 novembre prochain.

Sans autre question, ni information à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire lève la séance à 23h10.

Pont de l'Arche, le 27 octobre 2010,
Le Maire,
Richard JACQUET

